



RCS : BEAUVAIS

Code greffe : 6001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BEAUVAIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00136

Numéro SIREN : 520 974 411

Nom ou dénomination : A.C.B.M.

Ce dépôt a été enregistré le 08/08/2016 sous le numéro de dépôt 2124

60-01
Greffes du Tribunal
de Commerce de Beauvais
DÉPÔT N° 2124

DU 08 AOUT 2016

RCS Beauvais

N°

N° de gestion 2010 B 136

SARL A.C.B.M.

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 5 000 Euros

**Le Petit Fercourt
274 rue de Noailles**

60 730 - SAINTE GENEVIEVE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION
DE LA SARL A.C.B.M.
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

**Madame Marjorie HUSSON
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Amiens**

A l'associé,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'associé en date du 8 Juillet 2016, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;

- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine de la Compagnie des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante : la situation nette est correcte, le volume d'activité est globalement stable ainsi que les résultats. L'analyse des différents postes n'a révélé aucune anomalie significative.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

- les comptes annuels arrêtés au 31 Mars 2016 nous ont été communiqués.

- l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le 30 septembre 2016 décidera de procéder à distribution de dividendes pour un montant brut de 40 000 Euros.

- il nous a été communiqué une balance générale des comptes non audités au 30 Juin 2016, qui fait apparaître un chiffre d'affaires HT pour la somme de 83 632.09 €. Nous n'avons pas d'autre élément sur l'activité de la société.

Sur la base de nos travaux, nous attestons, nonobstant les observations précédentes, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier ne nous a été signalé.

Amiens, le 28 Juillet 2016

Marjorie HUSSON
Commissaire à la transformation



